



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ZONES EST VAR

# 2022-2023

### Demande d'autorisation annuelle pour la pose d'un dispositif de:

mouillage individuel

mouillage commercial

Direction départementale des territoires et de la mer du Var  
Délégation à la mer et au littoral – Bureau littoral EST  
36 bis Avenue du Général Leclerc  
83990 SAINT-TROPEZ

Téléphone :  
04-89-96-43-35

**Réception téléphonique**  
**mardi et jeudi de 9 h à 12 h et 14 h 00 à 16 h 00**  
**Accueil du public uniquement sur rendez-vous**

Mailto : [ddtm-mouillages-est@var.gouv.fr](mailto:ddtm-mouillages-est@var.gouv.fr)

Première demande

Renouvellement à l'identique n° .....

#### Notice d'évaluation préalable des incidences Natura 2000

<b>DEMANDEUR</b>	NOM : .....		Date de naissance : .....		
	Prénoms : .....		Lieu de naissance : .....		
	<small>(si le demandeur est une personne physique) JOINDRE COPIE PIECE D'IDENTITE</small>				
	Collectivité/Société/Association : .....				
Nom de l'établissement / n° SIRET.....					
Adresse personnelle : .....					
Tél : .....					
Mail : .....					
<b>BATEAU</b>	nom du bateau : .....			Longueur bateau : .....m	
	Immatriculation : .....			Rayon d'évitage : .....m	
<small>si livret orange voir à la page 21 « titre de navigation »</small>					
<b>Attention tout navire doit impérativement porter le numéro d'immatriculation visible au minima dans le cockpit</b>					
<b>LIEU de Mouillage</b>	Commune (possibilité de deux choix)				
	1er choix : .....		2ème choix : .....		
	Nom de la zone : .....		Nom de la zone : .....		
	N° de la zone : .....		N° de la zone : .....		
N° de plan : .....		N° de plan : .....			
<small>(informations à trouver sur le plan via internet)</small>					
<b><u>Cordonnées GPS à confirmer en cas de renouvellement :</u></b>					
.....					

A....., Le.....

Signature

**1- Localisation du projet:** le projet est il situé dans un site Natura 2000:

OUI       NON

**ATTENTION:**

Lorsque vous vous situez en site **Natura 2000**, vous devez :

- impérativement respecter les herbiers de Posidonie (ancre à vis obligatoire)
- joindre **un plan de localisation du mouillage**,
- **établir un descriptif du système de mouillage utilisé, schéma à l'appui**

Commune	Nom de la zone de mouillage	Situation Natura 2000	N° de carte	
Cavalaire	Le Dattier		31	
La Croix Valmer	Débarquement		32	
	Héraclée		33	
	Gigaro		34	
	Briande		35	
Ramatuelle	L'Escalet		36	
	La Quessine		37	
	Bonne Terrasse		38	
	Pampelonne		39	
Saint Tropez	Les Salins – La Moutte - Rabiou		40	
Fréjus	Les Esclamandes		50	
Saint Raphaël	Iles d'Or		51	
Saint Tropez	Plage des Canebiers		HORS NATURA 2000	41
	Plage de la Bouillabaisse			42
Gassin	Bertaud	43		
Grimaud	Baie de Grimaud	44		
	Pointe de Guerrevielle	45		
Sainte Maxime	Sardinaux – Nartelle	46		
	La Garonnette	47		
Roquebrune S/Argens	Les Issambres	48		

**2- Systèmes d'amarrage:**

**1- Amarrage sur corps mort (schéma en bas à droite):** il sera composé exclusivement d'un bloc en béton armé de type parallélogramme (avec une base importante pour permettre une bonne adhérence au sol), englobant un anneau métallique servant à l'amarrage d'un bout terminé par un flotteur intermédiaire.

**2- Amarrage sur ancre à vis ou à ellipse (schéma ci-dessous):** en cas de présence d'herbiers de Posidonies ou autre, le dispositif d'amarrage devra être du type « ancre à vis » : il sera donc composé d'une ancre à vis à laquelle sera attachée un bout avec un flotteur intermédiaire.



**Rappel :**

Quel que soit l'amarrage :

- sur le flotteur sera attaché un orin de longueur correspondant à la hauteur de mouillage auquel sera fixé une bouée **blanche** sur laquelle seront portés le n° de l'autorisation, l'immatriculation, le nom et la longueur du bateau.

**3- Pièces indispensables à joindre à la demande**

**(en l'absence de ces documents, le dossier ne sera pas instruit).**

- attestation d'assurance du navire en cours de validité mentionnant que la prise en charge s'effectue en cas d'échouement du navire pour son renflouement
- copie d'une pièce d'identité ou extrait KBIS de moins de 6 mois si société
- carte de circulation du navire ou titre de navigation + acte de francisation ou le certificat unique d'enregistrement en cas de nouvelle acquisition d'un navire

